

# CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE – CCR MED

## PROJET

### BREF RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DU CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL POUR LA MEDITERRANEE – CCR MED

Rome, le 1<sup>er</sup> avril 2009

**Président de séance : Ervio DOBOSZ**

Liste des participants : voir annexe.

1. Le Président Ervio Dobosz ouvre les travaux en souhaitant la bienvenue aux participants et donne la parole à la représentante des autorités nationales, Mme E. Gianocari, qui salue les participants au nom du Ministre et du Directeur général. Mme Gianocari remercie la Commission pour le soutien apporté tout au long du processus de création du CCR. Le RAC est le premier projet qui permettra de travailler avec toutes les parties prenantes et d'élaborer une PCP taillée sur mesure pour la Méditerranée. Il y a des dossiers sérieux sur la table : la réforme de la PCP et du système de contrôle. L'administration est observateur actif dans le CCR mais s'engage à apporter toute sa collaboration. Mme Gianocari se félicite de pouvoir accueillir les parties prenantes de la Méditerranée à Rome et souhaite des travaux fructueux à l'assemblée.
2. M. Papaioannou, représentant de la Commission européenne, se félicite de la mise en place du septième RAC dont la force réside dans la diversité des intérêts représentés. Il remercie Medisamak et Melle Martinez en particulier, pour tous les efforts consentis afin de mener à bien la création du CCR, ainsi que l'administration italienne et les organisations italiennes qui accueillent cet événement à Rome. Les CCR sont un pilier de la PCP. Depuis la création du premier RAC en 2005, plus de 200 recommandations ont été soumises à la Commission qui a pris une bonne partie des avis en considération, notamment sur les plans de gestion à long terme. Le consensus est difficile mais renforce le poids des recommandations. La Commission soutiendra la structure mais souligne qu'il incombe aux parties prenantes de s'approprier le bon fonctionnement interne.
3. L'ordre du jour est adopté moyennant une légère modification concernant l'ajout d'une présentation des statuts finaux enregistrés et du règlement intérieur du CCR Méditerranée.

# CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

## CCR MED

4. Le Président procède à un tour de table afin de permettre à tous les participants de présenter les intérêts qu'ils représentent et de préciser s'ils appartiennent à la catégorie des membres fondateurs, observateurs ou sont issus des nouvelles organisations candidates à l'adhésion.
5. Concernant les statuts, Mme Martinez présente verbalement les dernières modifications apportées par la Commission européenne après la dernière réunion préparatoire de Malaga afin de faciliter l'acceptation des statuts par les Etats membres. Sur ce point, il est précisé que l'article relatif à la composition du Comité exécutif et à la question des deux tiers/un tiers, a été extraite des statuts et se trouve insérée dans un règlement intérieur qui pourra en outre, être complété ultérieurement si nécessaire. La Commission a également proposé une procédure à l'article 5, en cas d'absence de consensus. Il s'agit de voter à la majorité simple et de consigner les avis contraires dans les rapports de réunion. Le règlement intérieur est soumis à l'assemblée générale. Après la présentation, **l'Assemblée générale approuve tant la version finale des statuts enregistrés à Rome que la version finale du règlement intérieur.**
6. M. Papaioannou (DG MARE) procède ensuite à une brève présentation sur les CCR dans le reste de l'Europe et sur le processus de consultation de la Commission européenne ainsi que sur le rôle des CCR (présentation power point disponible sur demande). La responsabilisation du secteur et des parties prenantes via le CCR est une priorité de la Commission pour mieux appliquer les règles adoptées par le Conseil. Lorsque des sujets intéressent plusieurs RAC simultanément, il est recommandé d'assurer une coordination entre ceux-ci pour éviter les avis divergents. Concernant le fonctionnement des RAC, La Commission a adopté en juin 2008 un rapport sur la gouvernance de la pêche en Europe. Ledit rapport contient des recommandations sur rôle futur du CCR dans le cadre de la réforme de la PCP, anticipant les effets de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne. Les conclusions du rapport sont les suivantes : certains RAC sont plus avancés que d'autres, tous ont amélioré le dialogue entre les parties prenantes, le nombre d'avis et leur qualité augmentent, et le cadre juridique actuel est satisfaisant. Les critiques portent sur le fait que la Commission ne prend pas suffisamment en compte les avis des CCR. La Commission rédigera une proposition dans les mois à venir pour modifier le cadre juridique actuel. Un débat plus approfondi aura lieu dans le cadre de la Réforme. A cet égard, le Livre vert sera publié le 21 avril 2009 et une vaste consultation sera lancée.
7. La liste mise à jour des membres de l'Assemblée générale est présentée aux participants pour vérification. En effet, lors des réunions préparatoires en vue de la constitution du CCR, de nombreuses organisations avaient manifesté leur souhait de participer aux travaux. Toutefois, toutes les lettres d'engagement financier de ces organisations ne sont pas parvenues au secrétariat. Certains changements sont intervenus : fusion au niveau de plusieurs organisations, retrait de la demande d'adhésion, passage de membre plein droit à un statut d'observateur, etc. En outre,

# CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

## CCR MED

tous les Etats membres n'ont pas confirmé non plus leur soutien financier au CCR Méditerranée.

Concernant la liste des membres et des demandes d'adhésion, M. Gil de Bernabé, insiste pour que le CCR n'accepte que des organisations représentatives et reconnues au niveau national afin de ne pas fausser les majorités et d'éviter des problèmes de fonctionnement (d'ordre logistique, politique et budgétaire par exemple). Il informe que la FNCP a approuvé la création d'une association nationale des criées du fait que 50 cofradias exploitent les criées en Méditerranée espagnole. La Fédération Nationale représente plus de 3.500 navires. Le CCR doit donc impérativement demander des explications aux Etats membres et aux candidats avant d'accepter les demandes d'adhésion.

Mme Yolanda Piedra explique que IVEA EMPA avait remis copie de ses statuts lors de la réunion de Malaga et simultanément avait demandé à participer aux travaux en tant qu'organisation siégeant dans le dernier tiers (activités de diversification). IVEA Empa a demandé à l'Administration espagnole confirmation du fait qu'elle reconnaît l'organisation. La confirmation sera faxée dans la journée.

En ce qui concerne la Grèce, Mme Martinez demande à la délégation grecque des éclaircissements sur la situation de l'organisation « Gesase » qui n'a pas envoyé de lettre d'engagement. Par ailleurs, un courrier est parvenu au secrétariat deux jours avant l'AG, de la part de la « Hellenic Fishermen's Confederation » confirmant sa volonté d'adhérer et joignant sa lettre d'engagement financier. Mme Papadopoulou demande un peu de patience pour Gesase qui est en cours de réorganisation interne pour l'instant et de les maintenir dans la liste des membres du CCR. M. Katsotourchis explique, en confirmant les propos de M. Gil de Bernabé qu'il est important de savoir quels intérêts sont représentés à travers les organisations que l'on fédère, PEPMA représentant 90% de la production en Grèce.

Le Président Dobosz confirme qu'il est impossible d'accueillir dans le Comité exécutif un nombre élevé d'organisations par pays et par conséquent, il invite tous les demandeurs à fusionner ou à se regrouper. En l'absence de lettre d'engagement financier de la Gesase, cette organisation ne pourra être considérée comme membre ni participer aux élections et autres décisions prises ce jour.

Mme Martinez rappelle que le budget annuel est bouclé et adopté, et qu'il est difficile de prévoir des frais de transport et de séjour pour un nombre élevé d'organisations supplémentaires sans rencontrer des problèmes financiers car la cotisation de membre annuelle ne permettra pas de couvrir leurs frais pour 10 réunions.

La représentante de l'AMOP demande la parole et exprime son souhait d'adhérer aux groupes de travail mais ne prétend toutefois pas siéger au comité exécutif. M. Dobosz déplore que cette demande intervienne tard et soit ne soit pas conforme aux procédures.

# CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

## CCR MED

Du côté des administrations nationales : l'Italie, l'Espagne, la France et Chypre ont envoyé leur lettre d'engagement. L'administration maltaise n'a pas répondu aux demandes de soutien financier du CCR.

Compte tenu de ce qui précède, la liste des membres de l'Assemblée Générale mise à jour est approuvée en séance.

M. Minnini demande confirmation quant au fait que l'ETF soit insérée dans les deux premiers tiers, ce qui est confirmé et sera débattu dans le point relatif au Comité exécutif.

8. Dans le cadre du même point, les membres écoutent la présentation orale de plusieurs organisations demandant l'adhésion à l'assemblée générale. Il s'agit notamment de :

- Pénélope, organisation qui représente les femmes du secteur de la pêche et qui est membre d'Aktea, l'association d'envergure européenne. L'association Aktea lutte pour la reconnaissance du travail effectué par les femmes dans le secteur, indépendamment des diverses fonctions qu'elles assument dans les entreprises familiales de pêche, conformément à la directive européenne de 1986. Aktea représente les femmes de 11 pays européens, individuelles ou réunies en associations. Les femmes espèrent qu'à travers le RAC elles auront accès directement aux institutions européennes, et pourront faire entendre leur voix.
- Federop-it : fédération nationale des organisations de producteurs de la pêche et de l'aquaculture, compte 24 organisations de producteurs. La fédération s'occupe de la valorisation des produits, de réduire le nombre d'intermédiaires. Le but de la demande d'adhésion de la Federop-it est de faire entendre la voix des OP aux instances européennes.
- Ivea Empa : regroupe 4 associations nationales. L'association souhaite siéger dans le dernier tiers. Parmi les intérêts représentés : le développement des activités touristiques liées à la pêche (pescaturismo), le nettoyage des fonds marins comme activité complémentaire rémunératrice, une association des femmes de la mer, et enfin, les plongeurs professionnels.
- Coordination des pêcheurs de l'Etang de Berre et de la région : organisation de petits métiers méditerranéens (pêche au thon avec bateaux de moins de 18 m).

Il s'ensuit un bref débat au cours duquel il est clairement rappelé que les organisations demandant l'adhésion au CCR doivent être représentatives et reconnues par le Gouvernement pour pouvoir être acceptée car les coûts de fonctionnement du CCR Méditerranée sont très élevés et les cotisations ne peuvent être augmentées indéfiniment pour couvrir les frais de transport et de séjour de toutes les organisations minoritaires ou locales qui souhaiteraient adhérer. Le Comité exécutif qui se tient le

# CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

## CCR MED

lendemain émettra un avis sur ces demandes. Les organisations ayant présenté leur demande d'adhésion seront informées de la décision finale.

9. Concernant le budget du CCR pour l'année 2009, Mme Martinez présente le budget accepté par la Commission européenne dans le cadre de la signature du contrat de subvention et explique que certains coûts sont élevés, notamment ceux liés à l'interprétation en cinq langues et aux traductions des documents de travail en cinq langues également, tel que convenu dans les réunions préparatoires avant la constitution du CCR. Ces postes très élevés conditionnent les sommes disponibles pour les autres postes. Il est à noter que le nombre d'organisations membres ayant confirmé leur engagement financier est fortement réduit par rapport à la liste de membres qui avait été établie au terme des dernières réunions préparatoires, ceci explique que le budget ait dû être révisé à plusieurs reprises avant la remise finale pour approbation par la Commission avec le dossier de demande de subvention.

Le co-financement de la Commission européenne est de maximum 62% et maximum 250.000 €. L'année fiscale s'étend du 1/1/2009 au 31/12/2009.

Il pourra être légèrement adapté moyennant des transferts d'un poste à l'autre avec l'accord écrit préalable de la Commission européenne, suivant le développement des activités du CCR en 2009. Mme Martinez rappelle en outre qu'à la date du 1<sup>er</sup> avril, la délégation italienne n'a pas pu obtenir la garantie bancaire qui permet de débloquer la subvention communautaire et que par conséquent, le CCR ne sera pas opérationnel à 100% tant que cette importante question administrative n'aura pas été réglée à Rome. En effet, tant le recrutement du personnel, que l'engagement des frais de fonctionnement (mobilier, site web, remboursement des frais de réunion, traductions, interprétation, etc.) dépendent des ressources financières disponibles. Le nombre de réunions prévues pour 2009 prévoit : une AG, trois comités exécutifs et 5 journées complètes de travail. Les participants ne formulent aucune question et le projet de budget est approuvé en l'état. WWF rappelle que la cotisation annuelle de 1.500 euros est la plus élevée de tous les CCR. Mme Martinez rappelle que le manque de lettres d'engagement financier et le nombre de langues de travail explique cet état de fait.

10. Pour des raisons de transparence, le Président passe la parole à Mme Martinez pour la présentation du programme de travail du CCR Méditerranée de l'année 2009, tel que soumis dans la demande de subvention et figurant dans le contrat de subvention conclu entre le CCR et la Commission. Compte tenu du budget disponible et du calendrier annuel de réunions des institutions, le programme de travail prévoit une dizaine de réunions « incontournables » dont : une assemblée générale, trois comités exécutifs, une réunion préparatoire à la plénière de l'ICCAT, une préparatoire à la plénière de la CGPM, une réunion avec les pays tiers, une réunion sur la recherche scientifique en Méditerranée, une réunion sur la réforme/crise/FEP et une réunion sur les mesures techniques/plans de gestion/ contrôle. Toutes les autres thématiques qui surviendraient en cours d'année pourront être insérées lors de l'une ou l'autre réunion

# CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

## CCR MED

prévue mais il est difficile d'un point de vue budgétaire en cette première année, de prévoir la constitution d'un ou plusieurs groupes de travail qui génèreraient des réunions multiples à leur tour.

11. Concernant le programme de travail de la DG Mare et les perspectives pour 2010 et au-delà, M. Lamplmair (DG Mare) présente un document power point (document disponible sur demande) sur la Politique Commune de la Pêche en Méditerranée (règlement cadre et règlement sur les mesures techniques), le volet international (CGPM, ICCAT, accords de partenariat), le support scientifique et le programme de travail de la Commission européenne pour la période 2009-2010. Une allusion est faite aux accords de partenariat entre l'UE et les pays tiers. La réforme s'intéressera aux accords bilatéraux possibles avec les pays riverains de la Méditerranée. Sur le plan international, il convient de suivre également les travaux de la Convention de Barcelone.

Le support scientifique se fait à travers le CSTEP qui aide à formuler la politique et à amener des questions de discussion au RAC. Les propositions du RAC peuvent aussi être soumises au CSTEP pour avis. Les projets régionaux de la FAO (coopération internationale) tels que Eastmed, Copemed, Adriamed, etc., font aussi partie du support scientifique en Méditerranée. Il y a en outre, les comités scientifiques de la CGPM et de l'ICCAT. La réglementation européenne sur la collecte des données permet quant à lui, d'adopter des mesures plus adaptées. Il convient également de mentionner la recherche en tant que telle (VII programme cadre qui comprend un volet pour la pêche) et les études réalisées par la Commission, les instituts et universités et qui forment la richesse de la base scientifique.

Concernant le programme de travail de la Commission : dans le cadre du règlement Méditerranée, il faut finaliser les plans de gestion envoyés par les EM et soumis au CSTEP. Il sera question en 2009-2010 des zones de pêche protégées, du respect des mesures techniques. Le Rac sera consulté en amont et en aval des éventuels plans de gestion communautaires. Le programme de travail prévoit aussi de porter assistance aux pays du Sud de la Méditerranée dans certaines tâches, à l'occasion d'ateliers (constitution de fichiers flotte, VMS, règlement sur la pêche INN, échange d'expériences, etc.). Autres priorités de travail : le Livre Vert qui sera publié bientôt et pour lequel tous les CCR seront invités à se prononcer, le paquet « contrôle » déjà en discussion. Les RAC ne sont pas vraiment appelés à se prononcer sur le paquet « contrôle » qui relève davantage du Comité Consultatif de la Pêche et de l'Aquaculture. A noter enfin, le Plan d'action pour les requins, publié récemment (communication de la Commission aux autres institutions) et l'approche écosystémique (la communication a été publiée et les CCR peuvent formuler un avis).

12. Ensuite, les membres de l'Assemblée générale écoutent une brève présentation des différents candidats au poste de Président et Vice-présidents. Les candidats au poste de Président sont : Mourad Kahoul et José María Gallart. Pour les vice-présidents : J. M.

# CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

## CCR MED

González Gil de Bernabé, G. Tumbiolo, D. Taoultzis, E. Iani, O. Ribalta, M. Ordan, De Cugis. Répondant à la question de M. Papaioannou, le Président Dobosz précise que les vice-présidents ont pour rôle d'assister le Président du CCR dans ses décisions. M. Minnini rappelle qu'il est de bon ton que les membres de la Présidence soient impartiaux, désireux et capables de représenter le pluralisme des intérêts représentés au sein du CCR Méditerranée au delà des simples intérêts des organisations d'où ils proviennent. Il est rappelé que deux Vice-présidents doivent provenir des deux tiers et un vice-président du dernier tiers.

Après une pause et au terme d'un échange de vues, M. Mourad Kahoul (FR) est élu Président à l'unanimité et par acclamation. M. Oriol Ribalta (ESP), M. González Gil de Bernabé et M. Ettore Iani sont élus Vice-présidents par consensus. Monsieur Dobosz félicite tous les candidats nommés ainsi que la courtoisie et le fair-play des candidats qui se sont retirés afin d'aboutir à un consensus et notamment celle de M. Tumbiolo qui souhaite maintenir sa proposition d'aller de l'avant avec son projet de collaboration et coopération entre les pays de la rive Sud du Bassin méditerranéen pour assurer la paix et la prospérité dans la région. Concernant l'élection des Vice-présidents, l'on retiendra la réserve de la Fédération internationale de pêche sportive française.

Le Président élu remercie tous les participants pour leur confiance, et en particulier le Commandant Doboz. Il s'engage à travailler fermement pour assurer le bon fonctionnement du CCR dans une entente harmonieuse de tous les intérêts représentés. Comme le souligne Marcel Ordan, aux côtés des pêcheurs sportifs, M. Kahoul, pêcheur professionnel issu d'une famille de pêcheurs depuis cinq générations, a toujours lutté contre le braconnage, oeuvré pour nettoyer les fonds marins, pour l'implantation des récifs artificiels de la ville de Marseille, finaliser plusieurs parcs naturels, etc. M. Kahoul multiplie depuis toujours les rencontres fréquentes entre pêcheurs sportifs et pêcheurs professionnels et suit toutes les questions concernant la pêche dans les enceintes internationales telles que l'ICCAT et la CGPM.

13. L'Assemblée examine ensuite la proposition de composition du Comité exécutif soumise pour approbation. Au cours du débat, M. Tumbiolo propose le représentant Unicoop Sicilia, M. Amoroso, pour remplacer Ettore Iani qui est déjà Vice-président. Isabelle Viallon explique que les statuts stipulent que le Président n'a pas le droit de vote, mais les vice-présidents peuvent siéger au comité exécutif et ont le droit de vote. Le Président Dobosz rappelle que les quatre organisations italiennes soutiennent le RAC financièrement et ont participé à toutes les réunions préparatoires. Elles sont également représentées à Bruxelles depuis de nombreuses années. Il souligne que les organisations étaient sensées se mettre d'accord au niveau national et de préférence avant l'Assemblée générale sur la composition du Comité exécutif. M. Tumbiolo confirme son mécontentement par rapport à cette question. Mme Martinez demande à la Commission s'il existe une possibilité d'augmenter le nombre de sièges du CE. M. Papaioannou évoque la possibilité d'une rotation sachant que tous les RAC ne sont pas

# CONSEIL CONSULTATIF REGIONAL DE LA MEDITERRANEE –

## CCR MED

favorables à l'augmentation du nombre de sièges et que la procédure durerait près de deux ans.

Après l'accord des participants sur la composition, Mme Martinez demande à chaque pays représenté de bien vouloir citer les représentants qui siégeront pour chacun des postes prévus (titulaire et suppléant) et prend bonne note des noms communiqués ainsi que des nominations en attente y compris pour les postes de suppléants. Les listes seront complétées par voie écrite compte tenu notamment, du fait que certaines organisations membres sont absentes. Certains postes restent vacants dans le dernier tiers et pourront être complétés ultérieurement, notamment après l'acceptation ou non des organisations ayant introduit une demande d'adhésion. M. Păpaioannou demande que l'on garde toujours une certaine flexibilité pour les organisations à venir représentant des intérêts divers.

14. Concernant les procédures de recrutement du/de la Secrétaire Général(e) et de l'assistant(e), Mme Martinez présente les profils qui ont été mis au point pour assurer ces fonctions, en accord avec la Commission européenne. Il s'ensuit un débat au terme duquel il est convenu que le Président et les Vice-présidents agiront en tant que Comité de sélection pour examiner les candidatures qui seront reçues après une large diffusion des annonces (à travers la Commission, les organisations des parties prenantes, les RAC en place, etc.). Les entrevues d'embauche des candidats présélectionnés se dérouleront au siège à Rome. Les frais de transport des candidats ne seront pas pris en charge. Les contrats de travail seront établis sur base de la législation italienne.
15. Avant de clôturer les travaux, les participants proposent qu'à l'instar des autres CCR, ce soit le Président Mourad Kahoul qui siège au comité consultatif de l'Agence Européenne de Contrôle des Pêches de Vigo et qu'il désigne son remplaçant en cas d'indisponibilité.
16. M. Marzoa Dopico profite de l'Assemblée Générale Constitutive pour féliciter le Commandant Ervio DOBOSZ pour avoir mené de main de maître le déroulement des travaux à bon port. Tout en le félicitant pour sa longue carrière dans le secteur maritime et en le remerciant pour son dévouement au secteur de la pêche, il lui remet une décoration Qui ne pourra que récompenser modestement tous les efforts et le temps consacré tant au niveau national, qu'international.

Les participants applaudissent le Commandant Ervio Dobosz qui clôture les travaux et remercie les interprètes, la Commission, les participants et Mme Martinez pour le travail réalisé.

\*\*\*